

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS CS Ex

Revu par le CS Ex conformément à la Loi sur l'accès à l'information (LAI). Renseignements NON CLASSIFIÉS.

Évaluation sommative du Programme de subventions globales pour la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne (CBMRC)

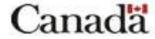
Janvier 2009

1258-173 (CS Ex)









# Table des matières

Liste d'abréviations	
Sommaire des résultats	i
Introduction	1
Contexte de l'évaluation	2
Profil du programme  Description du programme  Activités et résultats prévus	3
Constatations et recommandations	5
A. Pertinence  B. Efficacité	
C Recommandation	Ç

## Liste d'abréviations

AAP Architecture des activités des programmes

ACC Anciens Combattants Canada

AF Année financière

AGA Assemblée générale annuelle

CBARC Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada

CBMRC Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne

CEMFM Chef d'état-major de la Force maritime

CGRR Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

CS Ex Chef – Service d'examen

CT Conseil du Trésor

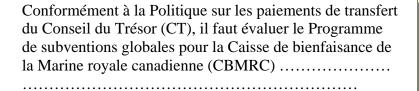
FC Forces canadiennes

GC Gouvernement du Canada

MDN Ministère de la Défense nationale

Pm Premier maître

#### Sommaire des résultats



Un plan visant à guider la présente évaluation a été approuvé dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) en janvier 2005.

### Évaluation globale

- La CBMRC continue de répondre aux besoins de sa clientèle.
- Le Programme de subventions globales pour la CBMRC demeure pertinent et efficace.

Cette évaluation avait principalement pour but de déterminer si le Programme de subventions globales pour la CBMRC demeure pertinent et efficace.

#### **Principales constatations**

**Pertinence continue du programme.** La CBMRC demeure pertinente et importante. Son mandat est conforme aux priorités gouvernementales décrites dans le Rapport annuel au Parlement 2006-2007. L'aide et le soutien fournis par la CBMRC sont conformes et s'ajoutent au soutien que les Forces canadiennes (FC) apportent aux militaires en service actif et à la retraite par l'entremise des programmes d'Anciens Combattants Canada (ACC).

La CBMRC soulage la détresse et favorise le bien-être des demandeurs admissibles : les hommes et les femmes qui sont ou ont été membres des forces navales du Canada, ainsi que leurs personnes à charge, et les anciens combattants de la marine marchande ainsi que leurs personnes à charge. Le Programme de subventions globales permet à la CBMRC de concentrer ses ressources sur les besoins de sa clientèle, sans avoir à réaffecter les fonds disponibles aux dépenses de fonctionnement relatives au loyer et aux télécommunications.

**Succès/résultats obtenus.** D'après le nombre de demandes présentées chaque année à la CBMRC, le taux d'approbation élevé et le faible taux de retrait, et les commentaires positifs qui sont formulés par les clients et reproduits dans les examens annuels de la CBMRC, tout indique que cette dernière répond aux besoins de sa clientèle.

#### Recommandation

Il est recommandé que la subvention soit maintenue et que le Chef d'état-major de la Force maritime (CEMFM) prépare la documentation nécessaire au renouvellement du paiement de transfert.

#### Introduction

## Objet et portée

Cette évaluation avait principalement pour but de déterminer si le Programme de subventions globales pour la CBMRC demeure pertinent et efficace, en vertu du plan d'évaluation formulé dans le CGRR approuvé (janvier 2005). Les questions d'évaluation touchant la pertinence et l'efficacité de la CBMRC ont aussi été examinées.

#### Contexte de l'évaluation

Le Programme de subventions globales prévoit un paiement annuel à la CBMRC pour compenser les frais de l'organisation relatifs au loyer et aux télécommunications. En 2005, le financement du Programme de subventions globales destiné à la CBMRC a été approuvé pour une période de cinq ans qui prend fin le 31 mars 2010.

La nécessité d'une évaluation sommative a été approuvée dans le CGRR (janvier 2005) qui a été préparé pour le Programme de subventions globales à l'appui de la CBMRC et de la Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada (CBARC). La CBARC, qui participait au Programme de subventions globales, a cessé d'exister en juin 2007 et ne reçoit donc plus de subvention.

L'évaluation a porté sur les questions suivantes :

#### Pertinence du programme

- Le Programme de subventions globales pour la Caisse de bienfaisance est-il compatible avec les objectifs stratégiques du ministère de la Défense nationale (MDN) et des FC ainsi que les priorités du gouvernement?
- La subvention de la CBMRC est-elle toujours nécessaire?
- La CBMRC respecte-t-elle les modalités du Programme de subventions globales?

#### Efficacité

- Le Programme de subventions globales atteint-il ses objectifs?
- La Caisse de bienfaisance offre-t-elle une aide financière satisfaisante aux anciens membres des forces navales du Canada et à leurs personnes à charge?

•	l'espace à bureaux est-il conforme aux lignes directrices normalisées régissant la location e locaux?	on

Chef – Service d'examen

### Méthodologie

Nous avons examiné et analysé les documents clés afin de mieux comprendre la pertinence et l'efficacité du Programme de subventions globales et de la CBMRC. Les données quantitatives contenues dans les examens annuels de la CBMRC ont été analysées, des tendances ont été dégagées et des entrevues ont été menées afin de fournir des renseignements complémentaires et explicatifs.

Les méthodes de collecte des données comprenaient des techniques et des analyses quantitatives et qualitatives, notamment :

- des entrevues avec les principaux intervenants;
- une analyse quantitative et qualitative des données antérieures;
- une analyse financière limitée des états financiers vérifiés.

Parmi les principaux documents examinés, mentionnons :

- les examens annuels de la CBMRC des années financières (AF) 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008;
- le CGRR du Programme de subventions globales de la CBMRC (janvier 2005);
- le Cadre de vérification axé sur les risques du Programme de subventions globales de la CBMRC (janvier 2005);
- le contrat de location de 2003;
- le contrat de location de 2007;
- les états financiers de la CBMRC (pour les années terminées le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007);
- les rapports statistiques et autres documents préparés par la CBMRC.

Comme le Programme de subventions globales pour la CBMRC représente un montant relativement faible par rapport au financement total accordé, l'évaluation a été essentiellement limitée à un processus d'examen interne. On a jugé précédemment que le programme comportait peu de risques et que son importance relative était faible. Faute de temps et pour des raisons de rentabilité, la satisfaction des clients n'a pas fait l'objet d'une analyse indépendante.

La CBMRC présente au gestionnaire de programme du CEMFM des rapports annuels dans lesquels elle résume son rendement. Le CS Ex a analysé ces rapports de même que les données qualitatives et quantitatives annualisées qui ont été préparées par la CBMRC. Des entrevues ont été menées auprès du gestionnaire de projet du CEMFM et du secrétaire-trésorier de la CBMRC.

## Profil du programme

### Description du programme

La CBMRC est une société caritative qui reçoit des dons de militaires actifs, d'anciens militaires, d'amis civils et d'organisations navales. Elle a été créée en 1942 pour soulager la détresse et favoriser le bien-être des membres des forces navales du Canada ainsi que de leurs personnes à charge. La portée de la CBMRC a été élargie en 1993 pour inclure les anciens combattants de la marine marchande canadienne et leurs personnes à charge. Aux fins de la CBMRC, il y a détresse générale lorsqu'un demandeur ou ses personnes à charge souffrent du manque des nécessités de la vie.

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1959, la CBMRC a occupé gratuitement de l'espace dans des édifices de la Défense nationale à Ottawa. En 1959, elle a dû quitter ses locaux. Pour compenser le déménagement et maintenir sa philosophie de gratuité du loyer, le MDN a obtenu l'approbation de verser à la CBMRC une subvention visant à couvrir ses frais de loyer. De plus, le Ministère assure des services de télécommunications à la CBMRC, moyennant recouvrement des coûts, en vertu de la politique du MDN sur la prestation des services. À l'heure actuelle, le montant maximum payable à la CBMRC totalise 133 585 \$ (y compris 10 285 \$ pour un paiement de subvention non versé durant l'AF 1995-1996) sur une période de cinq ans<sup>1</sup>.

#### Activités et résultats prévus

**Organisation.** Les statuts de la CBMRC prévoient 75 membres votants pour représenter le plus grand nombre possible de localités à l'échelle nationale, tout en répondant aux exigences des comités régionaux. Tous les membres des comités et tous les membres votants de la Caisse sont des bénévoles. Un conseil d'administration pouvant compter un maximum de 18 membres est élu lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Ce conseil nomme un comité de direction chargé d'administrer les activités quotidiennes jusqu'à l'AGA suivante. Le comité de direction nomme trois comités régionaux qui examinent les demandes d'aide et prennent les décisions à cet égard. Chacun de ces comités est composé d'au moins trois membres, dont un est le président permanent et un autre est le directeur de la Caisse. Les comités sont les suivants :

- Comité du Centre de la CBMRC (Ottawa, Ontario);
- Comité de l'Est de la CBMRC (Halifax, Nouvelle-Écosse);
- Comité de l'Ouest de la CBMRC (Victoria, Colombie-Britannique).

Activités. Les comités apportent une aide pour soulager la détresse financière et/ou favoriser le bien-être des demandeurs admissibles. La CBMRC remplit son mandat en offrant des subventions ou des prêts sans intérêt, en conseillant les demandeurs sur des questions financières et en leur donnant d'autres conseils pour mettre de l'ordre dans leurs affaires personnelles. La CBMRC les aide également à présenter des demandes d'aide aux organismes gouvernementaux compétents ainsi qu'à d'autres sources publiques ou privées auxquels ils peuvent être admissibles. Les formes d'aide précises comprennent :

CGRR (janvier 2005).



**Subventions et prêts.** Une subvention ou un prêt est accordé lorsqu'une aide financière est jugée nécessaire. La décision est fondée sur les circonstances décrites dans la demande et appuyée par le rapport et la recommandation de l'enquêteur. Les prêts sont exempts d'intérêt et remboursables à un taux que le demandeur peut payer sans encourir d'autres difficultés.

#### • Éducation

- La CBMRC offre un programme de bourses d'études pour aider les demandeurs et personnes à charge dans le besoin; la bourse est versée une seule fois et sa valeur ne dépasse pas 2 000 \$;
- o La CBMRC administre le Fonds fiduciaire Premier maître (Pm) Andrew Jack McQueen, qui offre des bourses d'études d'une valeur maximale de 1 000 \$ chacune;
- o Des bourses d'études de 1 000 \$ chacune sont offertes aux cadets de la Marine, actuels ou anciens
- **Autres fonds.** Le programme des petites allocations, administré par ACC au nom de la Caisse, offre des subventions pouvant atteindre 250 \$.

**Résultats.** Un examen de la subvention globale de la Caisse de bienfaisance est effectué chaque année du point de vue de la pertinence afin de confirmer qu'elle est toujours nécessaire. La prestation continue d'une aide financière satisfaisante aux destinataires admissibles représente l'indicateur de rendement de la subvention.

### **Constatations et recommandations**

La *Loi fédérale sur la responsabilité* exige que tous les programmes de paiements de transfert soient examinés, sur les plans de la pertinence et de l'efficacité, durant une période de cinq ans.

#### A. Pertinence

#### Mandat et priorités du MDN et des FC

**Objectifs stratégiques du MDN et des FC.** Le Rapport sur les plans et les priorités de la Défense nationale (2008-2009) traite du soutien assuré aux membres des FC en service actif, aux militaires blessés et à leurs familles de même qu'à celles des militaires décédés. Il y est également question de l'harmonisation du MDN avec les programmes d'ACC. Bien que la CBMRC soit une société et non un organisme gouvernemental, l'aide et le soutien qu'elle offre sont conformes et s'ajoutent à l'appui que les FC apportent aux militaires en service actif et à la retraite par l'entremise des programmes d'ACC.

La CBMRC contribue directement à l'un des trois programmes mentionnés dans l'Architecture des activités des programmes  $(AAP)^2$ : mettre sur pied et maintenir en puissance des forces intégrées. Plus précisément, la CBMRC se rapporte à l'élément « Soutien fixe » de la sous-activité de programme visant à « mettre sur pied et maintenir en puissance des forces efficaces sur le plan maritime ».

**Priorités du gouvernement.** Le gouvernement du Canada (GC) prend des mesures axées sur différents volets d'ordre économique afin de hausser la qualité de vie des citoyens<sup>3</sup>. Son but est d'assurer la sécurité du revenu des membres les plus vulnérables de notre société en réduisant les impôts et les taxes ainsi qu'en améliorant la situation financière des aînés, des étudiants et des familles.

Dans la section Affaires économiques du Rapport annuel au Parlement 2006-2007, le secteur de résultats « Sécurité du revenu et emploi pour les Canadiens » indique que Ressources humaines et Développement des compétences Canada est le principal ministère fédéral travaillant en vue de programmes d'investissement social qui touchent en partie les aînés et les pensions. Dans cette même section, ACC est décrit comme étant le deuxième fournisseur de prestations et de services aux anciens combattants et à leurs familles. L'aide et le soutien fournis par la CBMRC sont compatibles avec les priorités gouvernementales énoncées dans le rapport annuel.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport du président du Conseil du Trésor du Canada – Rendement du Canada – Rapport annuel au Parlement 2006-2007.



\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'AAP est un répertoire des programmes et activités d'une organisation qui sont liés aux résultats stratégiques de cette dernière.

#### Besoin continu de subventions/prêts de la CBMRC

Depuis ses débuts jusqu'à la fin de l'AF 2007-2008, la CBMRC avait approuvé en tout 23 291 demandes d'aide. Comme l'indique la figure 1, le nombre de demandes présentées à la CBMRC baisse constamment depuis le milieu des années 1960. Cette baisse est attribuable à la réduction du nombre de membres actifs des forces navales du Canada ainsi qu'au vieillissement et au nombre décroissant d'anciens combattants de la marine au fil des décennies.

### NOMBRE DE DEMANDES PAR DÉCENNIE

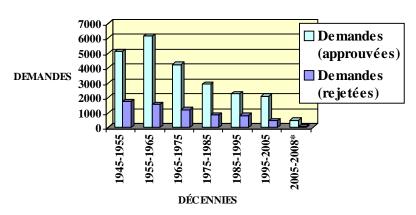


Figure 1. Nombre de demandes par décennie (\* dénote une période de trois ans seulement).

Le tableau 1 indique le nombre de demandes approuvées et rejetées en dix 10 ans (sauf pour 2005-2008) pour la période allant de 1945 à 2008.

	1945-1955	1955-1965	1965-1975	1975-1985	1985-1995	1995-2005	2005-2008
Demandes (approuvées)	5100	6131	4245	2918	2289	2115	493
Demandes (rejetées)	1759	1564	1202	840	824	479	76

Tableau 1. Récapitulatif des demandes par décennie.

Le tableau 2 indique le nombre de demandes présentées à la Caisse de bienfaisance qui ont été approuvées, rejetées et retirées au cours des trois années financières les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles, ainsi que la valeur des subventions et prêts accordés :

Année	Approuvées	Rejetées	Retirées	Total	Subventions \$	Prêts \$	Total \$
2005-06	149	28	5	172	238 571	50 710	289 281
2006-07	176	22	5	203	396 271	17 845	414 116
2007-08	168	26	3	197	346 735	39 805	386 540
Total	493	76	13	572	981 577	108 360	1 089 937

Table 2. Nombre de demandes présentées à la caisse de bienfaisance de la MRC.

Le nombre de demandes approuvées baisse graduellement. En ce qui concerne la période de subvention actuelle, les données ne sont disponibles que pour les trois premières AF, soit de 2005-2006 à 2007-2008 inclusivement. Durant cet intervalle de trois ans, 493 demandes de financement ont été approuvées. Si l'on extrapole pour les cinq années de la période de subvention actuelle, environ 821 demandes seront approuvées. Cela représente une baisse de 11 p. 100 par rapport à la période de cinq ans précédente (de 2000-2001 à 2004-2005), au cours de laquelle 926 demandes avaient été approuvées.

Néanmoins, le nombre de demandes reçues chaque année demeure suffisant pour justifier le maintien de la Caisse de bienfaisance.

Le vieillissement des demandeurs éventuels a réduit la clientèle, mais le nombre de demandes provenant de personnes à charge demeure élevé, particulièrement dans le cas des veuves. Entre l'AF 2005-2006 et l'AF 2007-2008, le nombre de demandes présentées par des anciens combattants a été inférieur de 46 à 60 p. 100 au nombre de demandes émanant de conjoints et de personnes à charge (tableau 3).

Année financière	<b>Anciens combattants</b>	Conjoints	Personnes à charge
2005-2006	85	122	22
2006-2007	76	136	30
2007-2008	75	116	7

Table 3. Catégories de demandeurs.

Le tableau 4 indique les cinq principales catégories d'aide fournie et le nombre de personnes dont les demandes ont été approuvées entre l'AF 2005-2006 et l'AF 2007-2008 :

Année financière	Soins dentaires	Bourses d'études	Réparations du domicile	Fauteuils roulants/ prothèses	Soins médicaux (ouïe/vue)	Autre
2005-2006	24	17	29	9	36	38
2006-2007	32	15	36	8	44	44
2007-2008	25	15	30	10	37	39

Table 4. Catégories et nombre de demandes.

De l'AF 2005-2006 à l'AF 2007-2008, les montants suivants de subventions, de prêts et de bourses d'études ont été approuvés (tableau 5) :

Type d'aide	Description	Montant 2005-06 (\$)	Montant 2006-07 (\$)	Montant 2007-08 (\$)
Subventions		238 591 \$	396 271 \$	346 734 \$
Prêts		50 710 \$	17 845 \$	39 805 \$
Bourses	Bourses d'études de la CBMRC	0,0 \$	30 000 \$	30 000 \$
d'études	Bourses d'études Andrew Jack McQueen	4 000 \$	8 000 \$	6 000 \$
	Bourses d'études des cadets de la marine	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Bourses d'études Pm Douglas Hooser	0,0 \$	0,0 \$	5 000 \$

Table 5. Subventions, prêts et bourses d'études de l'AF 2005-2006 à l'AF 2007-2008.



#### Respect des modalités du Programme de subventions globales

Selon la Politique sur les paiements de transfert du CT (octobre 2008), les paiements de transfert sont des transferts monétaires ou des transferts de biens, services ou actifs à des tierces parties, incluant les sociétés d'État, et comprennent les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert. Bien que les paiements de transfert constituent un instrument essentiel dont le gouvernement se sert pour mettre de l'avant ses vastes objectifs et priorités, ils n'ont pas pour résultat l'acquisition de biens, de services ou d'actifs par le GC. À ce titre, la CBMRC est conforme à la Politique sur les paiements de transfert du GC.

En outre, la CBMRC respecte les modalités du programme de subventions globales, notamment en ce qui concerne les dépenses admissibles, les limites de cumul, le montant maximal payable et les exigences en matière de rapports.

Le MDN estime que le Programme de subventions globales pour la CBMRC présente un risque très faible sur les plans financier et opérationnel. Compte tenu de l'expérience acquise, des contrôles de gestion établis et de la surveillance prévisible et continue des dépenses, le MDN a beaucoup confiance dans l'aptitude de la CBMRC à s'auto-réglementer et à se conformer aux modalités du programme.

#### B. Efficacité

#### Objectifs du programme

Le but de la CBMRC est d'assurer une aide aux membres, actuels et anciens, de la Marine royale canadienne et à leurs personnes à charge afin de :

- soulager leur détresse;
- favoriser leur bien-être dans des circonstances où il ne s'agit pas nécessairement de soulager leur détresse financière mais où, de l'avis de la Caisse de bienfaisance, l'aide accordée répond à un tel objectif et est conforme aux modalités de sa charte.

Tout indique que la CBMRC atteint ses objectifs selon les indicateurs suivants :

- taux d'approbation élevé des demandes;
- faible taux de retrait des demandes;
- commentaires positifs reproduits dans les examens annuels.

#### Satisfaction des clients

On a jugé précédemment que le Programme de subventions globales pour la CBMRC comportait peu de risques et que son importance relative était faible. En outre, faute de temps et pour des raisons de rentabilité, aucune analyse indépendante de la satisfaction des clients n'a été effectuée au nom de la CBMRC.

D'après le nombre de demandes présentées chaque année à la CBMRC, le taux d'approbation élevé et le faible taux de retrait, et les commentaires positifs qui sont formulés par les clients et reproduits dans les examens annuels de la CBMRC, tout indique que cette dernière remplit son mandat et répond aux besoins de sa clientèle.

#### Utilisation efficiente des locaux loués

La CBMRC loue environ 113,7 mètres carrés d'espace à bureaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ces locaux se trouvent dans l'édifice Hope Chambers, au 63, rue Sparks, à Ottawa. Le contrat de location actuel (d'une durée de cinq ans) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007. Selon l'évaluation du CGRR (janvier 2005), l'emplacement et la qualité des locaux sont adaptés aux types de services fournis par la CBMRC et aux besoins de ses clients.

L'objectif du Programme de subventions globales pour la CBMRC consiste à maintenir l'accord de gratuité du loyer que le MDN et les FC ont conclu depuis longtemps avec la CBMRC, et ce, en compensant ses frais de loyer et de télécommunications. L'octroi de la subvention permet à la CBMRC de concentrer ses ressources sur les besoins de sa clientèle, sans avoir à réaffecter les fonds disponibles aux dépenses de fonctionnement relatives au loyer et aux télécommunications. Le maintien de cette relation appuie le mandat de la Caisse de bienfaisance, ce qui bénéficie indirectement au MDN et aux FC.

C.	R	e	CO	m	m	aı	nc	lat	ic	n																										
	• • •	•••	• • •	••		• • •			• • •	•••	 	 	 			 		• •	• • •						••					 ••	• • •		 	 ••	 	 , <b>.</b>
 (Bl													• • •	•••	• • •	 ••	•••	• •	• • •	• • •	••	••	••	•••	• •	• •	••	• • •	••	 • •	• • •	• • •	 •			